

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 1 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE.

1.1 Identifiant du produit.

Produit: Green Ice
Code du produit : D-GI-GI

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et déconseillées.

L'appareil est conçu pour accueillir un matériau à changement de phase (PCM) et est utilisé dans les emballages destinés au transport de produits sensibles à la température. Sa fonction principale est de protéger ces produits des fluctuations de température qui pourraient affecter leur qualité ou leur intégrité. Le PCM absorbe ou libère de la chaleur en fonction de la température extérieure, assurant ainsi une régulation thermique optimale à l'intérieur de l'emballage.

Applications non recommandées :

Utilisations autres que celles spécifiées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Dryce S.r.l.**
Adresse: Via Aoste 5
Ville: 20063 - Cernusco sul Naviglio
Province: MI
Téléphone: +39 02 92393501
Fax: +39 0292141841
Messagerie électronique: info@dryce.it
Web: www.dryce.it

1.4 Numéro d'urgence : +39 0292147368 (disponible uniquement pendant les heures de bureau ; Du lundi au vendredi ; 08:00-17:00)

France + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS) Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique 070 245 245 (disponible 24 heures par jour)

Luxembourg (+352) 8002-5500 - Centre Antipoison Belge

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage.

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient aucune substance classée PBT.

Le mélange ne contient aucune substance classée vPvB.

Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés actives sur le système endocrinien.

Dans des conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit n'a pas d'autres effets néfastes sur la santé et l'environnement.

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT.

3.1 Tissus.

Sans objet.

3.2 Mélanges.

Ce mélange ne contient pas de substances dont les concentrations sont supérieures à celles indiquées à l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006, tel que modifié, qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement, pour lesquelles une limite d'exposition professionnelle a été fixée dans l'UE, qui sont classées comme PBT/vPvB ou qui ont été inscrites sur la liste des substances candidates.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 2 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En raison de la composition et de la nature des substances contenues dans le produit, aucune mise en garde particulière n'est requise.

Inhalation.

En cas d'arrêt respiratoire, consultez un médecin en urgence. Placez le bosselé à l'extérieur, gardez-le au chaud et reposez-vous, si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle.

Contact visuel.

Retirez les lentilles de contact lorsqu'elles sont portées et lorsque c'est facile. Lavez-vous soigneusement les yeux à l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes et gardez les paupières ouvertes. Demandez de l'aide médicale.

Contact avec la peau.

Retirez les vêtements contaminés.

Ingestion.

Laissez-le tranquille. NE JAMAIS provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Il n'y a pas d'effets aigus et retardés connus de l'exposition au produit.

4.3 Indiquez si un avis médical immédiat et un traitement spécial sont nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à des personnes inconscientes.

SECTION 5 : MESURES D'EXTINCTION D'INCENDIE.

5.1 Agents extincteurs.

Agents extincteurs appropriés :

Extincteurs à poudre ou CO₂. Dans le cas d'incendies plus graves, de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau en poudre sont également utilisées.

Agents extincteurs inappropriés :

N'utilisez pas de pulvérisation d'eau directe pour l'éteindre. En présence de tension électrique, l'utilisation d'eau ou de mousse comme agent extincteur n'est pas acceptable.

5.2 Dangers particuliers posés par la matière ou le mélange.

Risques spéciaux.

L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut avoir un effet néfaste sur la santé.

5.3 Recommandations pour les pompiers.

Refroidissez les dépôts, les citernes ou les récipients près de la source de chaleur ou de feu avec de l'eau. Tenez compte de la direction du vent.

Équipement de protection contre l'incendie.

Selon l'étendue de l'incendie, l'utilisation de vêtements de protection contre la chaleur, de respirateurs autonomes, de gants, de lunettes de protection ou de masques faciaux et de bottes peut être requise.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 3 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales.

Non classé dangereux pour l'environnement, évitez autant que possible tout déversement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.

Stockez le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées...) et nettoyez immédiatement la zone avec un agent de décontamination approprié.

Éliminer les résidus de produit dans des contenants fermés et appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des résidus, les recommandations de la section 13 doivent être respectées.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

Le produit ne nécessite aucun traitement particulier, les mesures générales suivantes sont recommandées :

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans le domaine d'application.

Respecter les lois sur la santé et la sécurité au travail et l'hygiène.

Attention : Les récipients ne sont pas résistants à la pression, n'utilisez jamais de pression pour vider les récipients. Conservez le produit dans des récipients fabriqués dans un matériau identique à l'original.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles intolérances.

Aucune mesure de stockage particulière n'est requise pour le produit.

Comme pour les conditions générales de stockage, les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité et le contact avec les aliments doivent être évités.

Tenir à l'écart des oxydants et des matériaux très acides ou alcalins.

Conservez les récipients entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé.

Stocker conformément à la législation locale. Suivez les instructions sur l'étiquette. Après avoir ouvert les conteneurs, ils doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter les déversements.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisations finales spéciales.

Non disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient PAS de substances avec des limites environnementales pour l'exposition professionnelle. Le produit ne contient PAS de substances ayant des limites biologiques.

8.2 Contrôle de l'exposition.

Mesures techniques :

Concentration:	100 %
Utiliser:	POUR UN USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL
Respiratoire:	
Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.	

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))



D-GI-GI-Green Ice

Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 4 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

Garde:	
Lorsque le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.	
Protection des yeux:	
Lorsque le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.	
Protection de la peau :	
DPI:	Chaussures de travail.
Fonctions:	Marquage CE catégorie II.
Normes CEN :	EN ISO 13287, EN 20347
Entretien :	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. Pour cette raison, en plus d'une question d'hygiène, la réutilisation par une autre personne doit également être évitée.
Commentaires :	Les chaussures de travail à usage professionnel sont celles qui ajoutent des éléments de protection qui protègent l'utilisateur des blessures qui pourraient entraîner des accidents. Il est nécessaire de vérifier pour quelles tâches ces chaussures sont adaptées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Condition physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : inodore

Seuil d'odeur : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des caractéristiques du produit.

Point de fusion : 0 °C

Point de congélation : 0 °C

Point d'ébullition ou point d'ébullition et plage d'ébullition : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/caractéristiques du produit.

Inflammabilité : Non applicable/Non disponible en raison du type/des caractéristiques du produit.

Limite inférieure d'explosion : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des caractéristiques du produit.

Limite supérieure d'explosion : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des caractéristiques du produit.

Point d'éclair : >60 °C

Température d'auto-inflammation : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des caractéristiques du produit.

Température de décomposition : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/caractéristiques du produit.

pH : 6,9 (100 %)

Viscosité cinématique : Non applicable/Non disponible en raison du type/des propriétés du produit.

Solubilité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans l'eau : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans les matières grasses : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

N-octanol/coefficient de distribution dans l'eau (valeur logarithmique) : Sans objet/Non disponible en raison de la nature ou des propriétés du produit.

Pression de vapeur : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des caractéristiques du produit.

Densité absolue : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/caractéristiques du produit.

Densité relative : 0,95

Densité de vapeur relative : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/caractéristiques du produit.

Propriétés des particules : Non applicable/Non disponible en raison du type/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Sans objet/Non disponible en raison de la nature/propriété du produit.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente aucun risque pour sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne provoque pas de réactions dangereuses.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 5 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

10.4 Conditions à éviter.

Évitez tout type de manipulation inappropriée.

10.5 Matériaux incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux très alcalins ou acides pour éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Il ne se décompose pas s'il est destiné à l'usage auquel il est destiné.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Il n'y a pas de données disponibles pour le produit.

- a) toxicité aiguë ;
Données non concluantes pour la classification.
- b) Gravure/irritation de la peau ;
Données non concluantes pour la classification.
- c) lésions oculaires graves/irritation ;
Données non concluantes pour la classification.
- d) sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau ;
Données non concluantes pour la classification.
- e) mutagénicité des cellules germinales ;
Données non concluantes pour la classification.
- f) cancérogénicité ;
Données non concluantes pour la classification.
- g) toxicité pour la reproduction ;
Données non concluantes pour la classification.
- h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique ;
Données non concluantes pour la classification.
- i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée ;
Données non concluantes pour la classification.
- j) Danger en cas d'aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés actives sur le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes qui affectent la santé humaine.

Autres informations

Il n'y a pas d'information sur d'autres effets indésirables sur la santé.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Il n'existe aucune information sur l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances existantes.

Il n'y a pas d'information sur la persistance et la dégradabilité du produit.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 6 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Il n'existe aucune information sur la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Il n'y a pas d'informations sur la mobilité dans le sol
Il est interdit de les jeter dans les égouts ou dans les plans d'eau.
Évitez de pénétrer dans le sol.

12.5 scores d'évaluation PBT et vPvB.

Il n'y a pas d'informations sur les produits PBT et vPvB disponibles.

12.6 Propriétés actives sur le système endocrinien.

Ce produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes et n'affecte pas l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables.

Le produit n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Il n'y a pas d'informations sur d'autres effets négatifs sur l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU DESSAISISSEMENT.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de les jeter dans les égouts ou dans les plans d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale applicable.
Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRAFIC.

Non dangereux pour le transport. En cas d'accident et d'élimination du produit, le point 6 s'applique.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Non dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle du transport par l'ONU.

La description :

ADR/RID : Non dangereux pour le transport.

IMDG : Non dangereux pour le transport.

OACI/IATA : Non dangereux pour le transport.

14.3 Classes de danger liées au transport.

Non dangereux pour le transport.

14.4 Assemblage de l'emballage.

Non dangereux pour le transport.

14.5 Dangers environnementaux.

Non dangereux pour le transport.

Transport maritime, FEm - cartes d'urgence (F - incendie, S - déversements) : Sans objet.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.

Non dangereux pour le transport.

14.7 Envoi en vrac conformément aux actes juridiques de l'OMI.

Non dangereux pour le transport.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-GI-Green Ice



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Côté 7 De 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Les lois et règlements relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement propres à la substance ou au mélange.

Le produit n'est pas couvert par le règlement (UE) n° 528/2012 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits biocides. Le produit n'est pas concerné par la procédure d'exportation et d'importation de produits chimiques dangereux définie dans le règlement (UE) n° 649/2012.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Classification et procédure de leur déchargement conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] en ce qui concerne les mélanges :

Dangers physiques	D'après les données de l'étude
Risques pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné.

Abréviations et acronymes utilisés :

CEN: Comité européen de normalisation.

DPI: Équipe de protection personnelle.

Principales références bibliographiques et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et des mélanges (REACH).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont fournies conformément aux lois CE et nationales applicables, car les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites d'utilisation. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux dispositions de la législation en vigueur.